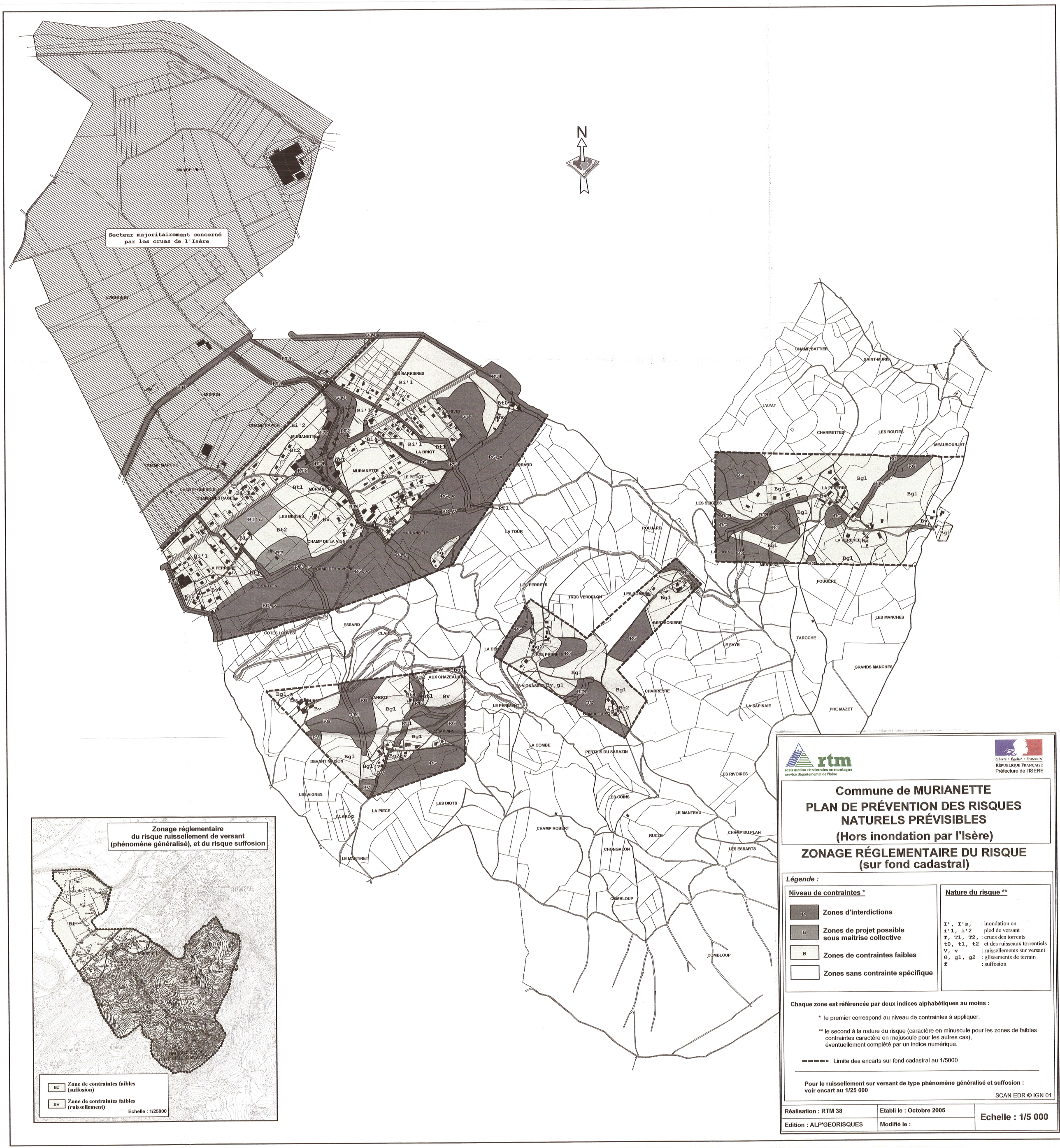
N
Secteur majoritairement concerné par les crues de l'Isère
MAISON L'ILE
AVIGNONET
MOIRON
CHAMP MARCHE
CHAMP RAVIER
SAINTE GRENOUILLE
CHAMPS DES RAGES
LES BARRIERES
LA CORNARD
LE RIVET
MURIANETTE
LA BRIOT
LE PETIOT
LES BESSES
CHAMP DE LA VIGNE
LA PERRIERE
L'ESSARTON
A PERRARD
LA TOUR
ROUJARD
LES SEIGNES
LA CROIX
MEAUPAS
LA PERERE
CHAMP BATTIER
SAINT-MURIS
L'AYAT
CHARMETTES
LES ROUTES
MEAUBOURJET
FOUGERE
LES MANCHES
TAROCHE
GRANDS MANCHES
PRE MAZET
LA SAPINAIE
LE FAYE
CHARREYRE
BERTHONIERE
LES COMBES
TRUC VERDELON
LES PERRETS
LES PERRETS
LES VIGNASSES
COMBLOUP
LA DEMUSE
ESSARD
CLARET
COTES LOUVES
AUX CHAZEAUX
ANGOT
LES JAPPINS
LE PERIMEDI
LA COMBE
PERTUIS DU SARAZIN
LES RIVOIRES
LES COINS
LE MANTEAU
CHAMP DU PLAN
LES ESSARTS
RUCIE
CHONGALON
CHAMP ROBERT
COMBLOUP
COMBLOUP
DEVANT MAISON
LES VIGNES
LA CROIX
LA PIECE
LE MARTINET
LES DIOTS
Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé), et du risque suffosion
Bf Zone de contraintes faibles (suffosion)
Bv Zone de contraintes faibles (ruissellement)
Echelle : 1/25000
rtm restauration des terrains en montagne service départemental de l'Isère
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISERE
Commune de MURIANETTE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
(Hors inondation par l'Isère)
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond cadastral)
Légende :
Niveau de contraintes *
R Zones d'interdictions
B Zones de projet possible sous maitrise collective
B Zones de contraintes faibles
Zones sans contrainte spécifique
Nature du risque **
I', I's, i'1, i'2 : inondation en pied de versant
T, T1, T2, t0, t1, t2 : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
V, v : ruissellements sur versant
G, g1, g2 : glissements de terrain
f : suffosion
Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.
Limite des encarts sur fond cadastral au 1/5000
Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000
SCAN EDR © IGN 01
Réalisation : RTM 38
Etabli le : Octobre 2005
Echelle : 1/5 000
Edition : ALP'GEORISQUES
Modifié le :